



FORCE OUVRIERE

**Personnel Territorial Ville de Rennes
Rennes Métropole & CCAS**



La DPE ne peut pas décider seule !!!



La chargée RH, aux multiples casquettes, la voilà aussi responsable du dialogue social et employeur.

Nous ne pouvons pas rester silencieux face à cette situation alarmante. À la demande de la RH de la DPE, une note interne a été affichée dans les crèches, imposant des conditions d'acceptation du service pour les décharges syndicales de vos délégués, et ce, sans même avoir sollicité l'avis du CST régissant le dialogue social avec l'employeur et les organisations syndicales.

Cette démarche est inacceptable et va à l'encontre des principes de dialogue social.

De plus, la chargée RH franchit une nouvelle étape en se réservant le droit de muter le ou la délégué(e) syndical(e) de son poste d'origine vers une affectation sur le pool itinérant. Cette mesure est non seulement injuste et discriminatoire, mais elle vise également à affaiblir la voix des représentants syndicaux en bafouant les textes du droit syndical dans la fonction publique.

Ce qui est contraire à l'esprit de collaboration et de respect mutuel que nous devrions promouvoir.

Nous exigeons le respect des protocoles syndicaux signés entre les organisations syndicales et nos employeurs, le respect des engagements, et la garantie de la stabilité de nos délégués syndicaux dans leurs fonctions. Il est impératif que la direction prenne conscience de l'importance de ces droits pour le bon fonctionnement de nos crèches et le bien-être de tous les employés et des délégués syndicaux.

Ensemble, faisons entendre notre voix et défendons nos droits !